

Présents :

BANINO Jérôme, MICHELOT Éric, MEZARD-MOSTFA Dominique, TOINET Guy, GRANGE Agnès, SARTORETTI Michel, SIMON Anne-Claire, FERLAY Christiane, VAUX Marie-Aimée, WITHERS Patrick, ODIN Catherine, FEUNTUN Christel, LAPLACE Sébastien, ÇAKIR-LOUSSE Corinne, FLAMENT Julien, DALBEPierre Michael, PAISSE Matthieu, RATTON Maryline, MURIGNEUX Claudie, VERICEL Pauline

Absents excusés :

GRANGE Evelyne, pouvoir donné à GRANGE Agnès
ZAMPICCHIATTI-CREPET Mariana, pouvoir donné à FLAMENT Julien
GLEIZES Jérôme, pouvoir donné à SARTORETTI Michel
AGGOUN Jean-Claude, pouvoir donné à BANINO Jérôme
THEVENON Pierrick, pouvoir donné à RATTON Maryline
VENET Denis, pouvoir donné à ODIN Catherine

Absents :

ROY Jean Sébastien

Nombre de membres :

En exercice : 27

Présents : 20

Votants : 26

(dont 6 pouvoirs)

Jérôme BANINO, Maire, constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 20h.

ÇAKIR-LOUSSE Corinne est nommée secrétaire de séance

BANINO Jérôme accueille le Major Guérin et l'Adjudant Dubart de la Gendarmerie de Saint Symphorien sur Coise, invités à présenter les actions menées sur la commune.

Il est présenté les activités classiques de sécurité publique, les atteintes aux personnes et aux biens. L'utilisation de la vidéosurveillance mise en place par la Commune est évoquée comme point très aidant pour la Gendarmerie.

Les élus posent des questions notamment sur les actions contre le harcèlement scolaire, sur les recommandations pour les particuliers concernant les cambriolages, sur les trafics de drogue, sur l'évolution des atteintes aux biens et aux personnes, sur l'insécurité routière, sur les incivilités, etc.

Des réponses sont apportées sur chacune de ces questions par les gendarmes, tous les membres du conseil municipal les remercient vivement.

Approbation du Procès-Verbal du Conseil municipal du 9 novembre 2023



Le Procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le maire et le ou les secrétaires.

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 9 novembre 2023

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 9 novembre est approuvé à l'unanimité.

1/ AFFAIRES FINANCIERES ET BUDGETAIRES - Avenants Pôle sportif

MICHELOT Éric explique les avancées du Pôle sportif dans ces différentes tranches, et la nécessité d'établir des avenants. Il est proposé :

- l'avenant n°2 à passer pour la tranche 1 pôle sportif avec **GREEN STYLE - LACASSAGNE - ROUSSET** pour une montant de +9 515.35 € HT, portant le montant des travaux à 870 601.53 € HT
- l'avenant n°1 à passer pour la tranche 2 pôle sportif avec **Lot 2 Maçonnerie / Entreprise ROUSSET** pour une montant de -4 803.56 € HT, portant le montant des travaux à 345 118.91 € HT
- l'avenant n°1 à passer pour la tranche 2 pôle sportif avec **Lot 3b Couverture métallique zinguerie / Entreprise ROCHE** pour une montant de -272.25 € HT, portant le montant des travaux à 49 087.59 € HT
- l'avenant n°1 à passer pour la tranche 2 pôle sportif avec **Lot 4 Etanchéité zinguerie/ Entreprise SUPER ETANCHEITE** pour une montant de -3 320 € HT, portant le montant des travaux à 49 871.13 € HT
- l'avenant n°1 à passer pour la tranche 2 pôle sportif avec **Lot 5 Menuiseries extérieures aluminium / Entreprise SMC JOURNET** pour une montant de +1 511 € HT, portant le montant des travaux à 66 506 € HT
- l'avenant n°1 à passer pour la tranche 2 pôle sportif avec **Lot 6 Serrurerie / Entreprise FAYOLLE** pour une montant de +1 587.10 € HT, portant le montant des travaux à 55 736 € HT
- l'avenant n°1 à passer pour la tranche 2 pôle sportif avec **Lot 7 Menuiseries intérieures / Entreprise SMC JOURNET** pour une montant de +4 134.42 € HT, portant le montant des travaux à 66 470.33 € HT
- l'avenant n°1 à passer pour la tranche 2 pôle sportif avec **Lot 9 Chape carrelage faïence / Entreprise SELIFIDA CARRELAGES** pour une montant de + 2 654.38 € HT, portant le montant des travaux à 81 154.41 € HT
- l'avenant n°1 à passer pour la tranche 2 pôle sportif avec **Lot 11 Equipement Dojo / Entreprise AVANTI SPORT** pour une montant de +1 565.82 € HT, portant le montant des travaux à 21 050.25 € HT
- l'avenant n°1 à passer pour la tranche 2 pôle sportif avec **Lot 12 Electricité courant faible / Entreprise NOALLY** pour une montant de -2 511.15 € HT, portant le montant des travaux à 61 495.35 € HT
- l'avenant n°1 à passer pour la tranche 4 pôle sportif avec **Lot 1 : Aménagement paysager, maçonnerie paysagère / Entreprise LA CLÉ DES CHAMPS** pour une montant de +10 440.00 € HT, portant le montant des travaux à 134 094.71 € HT
- l'avenant n°1 à passer pour la tranche 4 pôle sportif avec **Lot 2 : Serrurerie / Entreprise FAYOLLE** pour une montant de +1 940.00 € HT, portant le montant des travaux à 54 415 € HT

Certains élus s'interrogent sur tous ces avenants et sur la difficulté d'avoir une vision juste au moment de la note de synthèse. Les nombreuses explications et informations complémentaires données lors du conseil municipal semblent pour plusieurs élus compliquées à comprendre. Après plusieurs échanges, il en ressort plus un besoin d'explication en amont du conseil municipal qu'un manque de confiance ou de transparence sur la délibération présentée.

BANINO Jérôme propose qu'un travail plus en détail soit réalisé à l'avenir sur les avenants aux marchés publics avec une présentation et une transmission bien en amont du conseil municipal.

MICHELOT Éric donne quelques autres informations. Il est proposé ensuite de passer au vote.

Délibération adoptée à l'unanimité 25 voix pour, 1 abstention

2/ VOIRIES

GRANGE Agnès présente la délibération, en expliquant qu'il s'agit d'une délibération de mise à jour d'un tableau effectué il y a deux ans mais qui manque de précision (voirie communautaire, chemin ruraux, mis en avant de chaque voirie...)

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le tableau avec les modifications suivantes :

Voies communales	25619
dont voies propriété de la commune et classées dans son domaine public	23616
dont voies propriété de la CCMDL et classées dans son domaine public	2003
Voies à caractère de place publique (avec circulation)	860
Chemins ruraux	4768
Voies départementales en agglomération	7075
total	38322
Voies départementales hors agglomération	3975
Voies à caractère de place publique (sans circulation)	0
Autres chemins privés	3831
total	46128

Délibération adoptée à l'unanimité

3/ HABITAT

Gestion en flux des réservations de logements sociaux - Conventions avec les bailleurs sociaux

BANINO Jérôme présente la délibération en précisant que la commune est en attente des conventions. La loi ELAN portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique du 23 novembre 2018 a instauré la gestion en flux des réservations de logements sociaux. Ce mode de gestion se substitue à la gestion en stock. Le réservataire bénéficie alors d'un pourcentage global de réservation de logements parmi le patrimoine du bailleur sur sa commune.

BANINO Jérôme précise que la commune ne souhaite pas donner la gestion déléguée aux bailleurs sociaux et préfère maintenir la gestion directe.

Il est proposé au conseil municipal de maintenir la gestion directe (le réservataire propose des ménages au bailleur social sous un délai d'1 mois maximum, tel qu'actuellement) et d'approuver les conventions correspondantes.

Délibération adoptée à l'unanimité

4/DOMAINE ET PATRIMOINE



Approbation d'une convention de servitude de réseaux au profit de ENEDIS - Le Colombier

GRANGE Agnès présente la délibération en précisant que cela s'inscrit dans la mise en place d'un transformateur Enedis.

BANINO Jérôme précise qu'il s'agit d'une deuxième parcelle par rapport à celle déjà présentée au conseil municipal de juin dernier, et à la question de WITHERS Patrick sur quel bâtiment est concerné, il indique qu'il s'agit notamment de France Salaisons.

Le conseil municipal est invité à délibérer sur la constitution d'une servitude de passage de réseau électrique au profit de ENEDIS. La servitude permettra d'établir à demeure dans une bande de 3 m de large une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 1.5 mètres ainsi que ses accessoires. La parcelle communale qui constituera le fonds servant est cadastrée AH 240 au lieu-dit le Colombier. La servitude sera gratuite.

Délibération adoptée à l'unanimité

5/ JEUNESSE

5-1/Approbation de la convention instaurant le nouveau projet éducatif de territoire PEDT

SIMON Anne-Claire présente la délibération en expliquant qu'il s'agit de l'organisation des activités éducatives, d'appel à projet pour des associations, d'éléments en lien de conventionnement avec la Caf pour la Mjc notamment sur le taux d'encadrement et les tarifs au quotient familial... BANINO Jérôme précise qu'il s'agit d'un prolongement du PEDT précédent.

Le conseil municipal est invité à délibérer sur le projet éducatif de territoire 2023-2026. Ce projet associe l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation. Il vise à tirer parti de toutes les ressources du territoire et de créer des synergies pour garantir une plus grande continuité éducative entre tous les acteurs et offrir à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité. Ceci dans le respect des compétences de chaque intervenant et de la complémentarité des différents temps éducatifs.

Délibération adoptée à l'unanimité 25 voix pour, 1 abstention

5-2/ Convention périscolaire 2023-2024 avec la MJC

SIMON Anne-Claire présente la délibération et la convention notamment sur l'organisation et la gestion des temps périscolaires, avec MICHELOT Éric sur les aspects financiers. Une discussion s'engage sur l'évolution des relations avec la Mjc, le budget alloué en augmentation et les pistes de réflexion à l'avenir.

Il est proposé d'approuver le projet de convention entre la Commune et la Maison des Jeunes et de la Culture « Maison Pour Tous » de St Symphorien sur Coise, pour l'année scolaire 2023-2024, avec une contribution financièrement de la Commune pour un montant prévisionnel estimatif de 75 000 €.

Délibération adoptée à la majorité 25 voix pour et 1 contre

3/QUESTIONS DIVERSES

SARTORETTI Michel et WITHERS Patrick font part des problèmes récurrents de stationnement et d'incivilité, déjà évoqué lors de précédents conseils. Une discussion s'engage sur ce qu'il est possible ou pas de faire.

ODIN Catherine pose des questions au sujet des biodéchets. TOINET Guy répond qu'il va en effet falloir sortir les biodéchets des sacs noirs. Des démarches individuelles ou collectives peuvent être menées sur la commune. Par ailleurs, la CCMDL travaille sur le dossier avec des approches pour les particuliers mais aussi les professionnels avec des nuances à prévoir en fonction des activités.

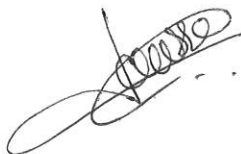
GRANGE Agnès indique que la commission d'appel d'offre de la CCMDL s'est tenue concernant la fourniture et la pose de colonnes d'apport volontaire.

MEZARD-MOSTFA Dominique fait part au conseil de la sollicitation des Médiévales de revenir sur Saint Symphorien à Pluvy et de la rencontre qui s'est déroulée avec eux dernièrement. BANINO Jérôme dit que cette question devra être représentée au conseil avant toute décision.

Il est fait part ensuite de la distribution du Vivre ensemble, des vœux aux Pinasses cette année, de divers points sur l'agenda...

Jérôme Banino clôt la séance à 22h30.

La secrétaire de séance,



Le Maire,

